

DÉCISION 144 / 2020

RELATIVE AU RENOUELEMENT D'ENGAGEMENT DE MONSIEUR PHILIPPE SCHLEICH, CONSEILLER AUPRÈS DU PRÉSIDENT

Nous soussigné, Jean-Luc BOHL, Président de Metz Métropole,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'ordonnance du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le décret n°2020-69 du 30 janvier 2020 relatif aux contrôles déontologiques dans la fonction publique,

VU la délibération du bureau du 23 juin 2014 portant création d'une activité accessoire de Conseiller du Président,

VU les délibérations du bureau du 13 juin 2016 et du 11 juin 2019 relatives à la prolongation de l'activité accessoire de Conseiller du Président,

CONSIDERANT la nécessité de recruter un Conseiller auprès du Président qui se verra confier des missions d'accompagnement et d'expertise,

CONSIDERANT que l'engagement actuel de Monsieur Philippe SCHLEICH prend fin le 30 juin 2020,

DÉCIDONS :

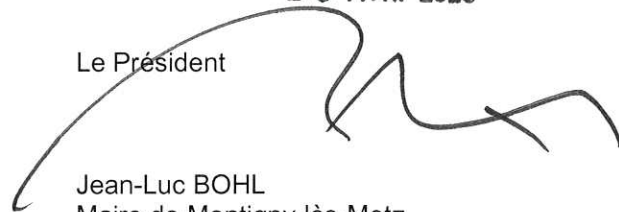
- La prolongation de l'activité accessoire de Conseiller auprès du Président, à compter du 1^{er} juillet 2020 et jusqu'au 30 septembre 2020 inclus, afin d'assurer des missions d'accompagnement et d'expertise sur :
 - o Les mutualisations potentielles de services entre les communes membres et la Métropole,
 - o Les transferts de compétences envisagés à court et moyen termes,
 - o La prospective budgétaire de la Métropole,
 - o Tout sujet ou dossier particulier confié par le Président.

- De recruter Monsieur Philippe SCHLEICH, Directeur Général des Services de la Ville de Montigny-lès-Metz, fonctionnaire territorial, en qualité de Conseiller du Président du 1^{er} juillet 2020 au 30 septembre 2020 inclus. A ce titre, Monsieur Philippe SCHLEICH sera recruté dans le cadre d'une activité accessoire, évaluée à dix heures par semaine, exercée en dehors de ses heures de service au titre de son activité principale.

- De fixer la rémunération à hauteur de 45,70% de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale, soit les indices brut 1027, majoré 830.

Fait à Metz, le **29 AVR. 2020**

Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping initial 'J' followed by several loops and a final horizontal stroke.

Jean-Luc BOHL
Maire de Montigny-lès-Metz
1^{er} Vice-Président de la Région Grand Est

Résumé de l'acte

057-200039865-20200429-Decis144-2020-AU

Numéro de l'acte : Decis144-2020
Date de décision : mercredi 29 avril 2020
Nature de l'acte : AU
Objet : Décision 144/2020 relative au renouvellement d'engagement de Monsieur Philippe SCHLEICH, Conseiller auprès du Président
Classification : 4.2 - Personnel contractuel
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 29/04/2020
Numéro AR : 057-200039865-20200429-Decis144-2020-AU
Document principal : 99_AU-144.pdf

Historique :

29/04/20 14:38	En cours de création	
29/04/20 14:40	En préparation	Catherine DELLES
29/04/20 14:40	Reçu	Catherine DELLES
29/04/20 14:41	En cours de transmission	
29/04/20 14:42	Transmis en Préfecture	
29/04/20 14:50	Accusé de réception reçu	Catherine DELLES
25/05/20 10:20	Accusé de réception reçu	Catherine DELLES